

Chère lectrice, cher lecteur,

Voilà bientôt une année que la Monnaie Fédérale a été restructurée et rebaptisée 'swissmint'. Nous nous efforçons depuis de mieux répondre aux attentes des collectionneurs de pièces de monnaie en proposant des produits nouveaux et intéressants. C'est la raison pour laquelle nous vous annonçons une nouveauté dans ce numéro: l'enveloppe destinée aux philatélistes et numismates. Le 1er janvier 1849, la poste devenait propriété de la Confédération. Cela s'est traduit par la disparition des 17 régies cantonales. A l'occasion du 150ème anniversaire de ce fait historique, nous vous présentons une monnaie commémorative en argent créée par Claude Sandoz ainsi qu'un timbre émis simultanément par La Poste et conçu par le même artiste. A cette occasion, il était naturel que La Poste et 'swissmint' proposent ensemble une enveloppe pour collectionneurs élaborée, cela va sans dire, par Claude Sandoz. J'espère que cette enveloppe saura susciter votre intérêt!

Peter Tuor
responsable commercial de 'swissmint'

150 ans de La Poste

La Poste appartient à la Confédération depuis 150 ans. Pour marquer l'anniversaire de l'unification de la poste suisse, 'swissmint' a décidé d'émettre le 21 janvier 1999, une monnaie commémorative en argent de vingt francs.

La commémoration des 150 ans de La Poste

La création de la République helvétique en 1798 a signifié la fin d'une époque pour la poste suisse. Jusqu'alors, elle était exploitée par des entreprises familiales privées ou par des coopératives de commerçants locaux, sur la base de contrats de monopole conclus avec les cantons. Le gouvernement de la république helvétique édicta alors une loi à la fois prometteuse et progressiste afin d'unifier la poste. Les moyens financiers du gouvernement ne suffisant cependant pas pour payer les sommes élevées requises pour le rachat des entreprises postales privées, le projet resta en suspens. Les différentes taxes postales ainsi que les taxes de transit élevées constituaient un sérieux obstacle au développement du commerce. Ces taxes étaient si élevées qu'un envoi entre cantons par exemple, revenait souvent plus cher qu'un envoi vers une destination européenne très lointaine. En vertu de la Constitution fédérale de 1848, le monopole de la poste est détenu par la Confédération. Le 28 novembre 1848, l'Assemblée fédérale a approuvé la nationalisation de la poste à partir du 1er janvier 1849. Les 17 services postaux ainsi que la poste Thurn und Taxi de Schaffhouse ont été repris par la Confédération et indemnisés pour la perte du monopole postal. Le 4 juin 1849, les deux premières lois sur la poste étaient édictées (la loi sur la régulation des postes et la loi sur le régime des services postaux), alors que la loi sur les tarifs entrera en vigueur le 1er octobre 1849. A partir de ce moment-là, la Poste commença à appliquer des directives et des taxes uniformes.

La monnaie commémorative

La pièce de monnaie commémorative due au talent de l'artiste Claude Sandoz et intitulée «A love-letter to the Sun, to the Moon and to a Superstar», rend hommage à La Poste.

Claude Sandoz: bref aperçu biographique

Né le 14 mars 1946, Claude Sandoz a grandi à Zurich. Il a suivi l'Ecole des beaux-arts de Berne et travaille depuis 1966 de manière indépendante. Après différents séjours à l'étranger, il s'est établi à Lucerne. Depuis 1983, il enseigne à l'Ecole supérieure d'art visuel de Genève et depuis 1993, il fait partie de la Commission fédérale des beaux-arts. Il a également eu l'occasion à plusieurs reprises d'exposer ses œuvres en Suisse et à l'étranger. Au début de l'année 1997, il a entrepris de nouveaux travaux en peinture, sculpture, photo, vidéo, et musique aux Caraïbes (Anse-Chastenet à Ste Lucie).

L'enveloppe destinée aux philatélistes et numismates

L'enveloppe destinée aux philatélistes et numismates (ou «enveloppe pour collectionneurs») consiste en une enveloppe du jour d'émission assortie de la pièce commémorative de 20 francs en «fleur de coin» présentée sous feuille plastifiée, d'un bloc de quatre composé de timbres spéciaux et d'un timbre portant le jour d'émission. Claude Sandoz a été chargé de la création de cette enveloppe qui sera remise aux employés de La Poste en guise de cadeau commémoratif. Emise en 2 000 exemplaires, elle peut également être achetée par les philaté-

listes et les numismates au prix de 40 francs (TVA et 10 francs de frais de port et d'emballage inclus). Elle peut être obtenue contre paiement anticipé à l'adresse suivante: 'swissmint', Marketing, Bernastrasse 28, CH-3003 Berne. Date d'émission: 21 janvier 1999.

Emission de la monnaie de collection 1999

• «150 ans de La Poste»

Cette monnaie sera émise le 21 janvier 1999. En plus des qualités «pièce non mise en circulation» et «flan bruni», une enveloppe destinée aux philatélistes et numismates contenant une monnaie «en fleur de coin» sera distribuée. Vous trouverez dans ce numéro de «swissmintinfo» des informations détaillées à ce sujet.

• «Fête des Vignerons 1999»

A l'occasion de la «Fête des Vignerons» qui aura lieu à Vevey, une pièce de monnaie en or de 100 francs (prix de vente: 550 francs) ainsi qu'une pièce de monnaie de 5 francs (prix de vente: «pièce non mise en circulation»: 5 francs et «flan bruni»: 20 francs) seront émises. Ces monnaies conçues par l'artiste Gaspard Delachaux seront émises le 25 juin 1999.

Remarques:

- Les abonnés, les banques ainsi que les marchands de monnaie peuvent commander la pièce de monnaie en or à la Banque nationale suisse. Vous pouvez également adresser vos commandes jusqu'au 15 février 1999 à l'adresse suivante: 'swissmint', Marketing, Bernastrasse 28, CH-3003 Berne, et recevoir la pièce en or contre paiement anticipé pour le prix de 570 francs (20 francs de frais de port et d'emballage compris). Le tirage étant limité, il est possible que les commandes ne puissent être entièrement honorées.
- Vous pouvez également commander les frappes d'essai de la monnaie commémorative bimétallique de 5 francs auprès de: 'swissmint', Marketing, Bernastrasse 28, CH-3003 Berne (voir les indications concernant «les frappes d'essai»).

• «500ème anniversaire de la bataille de Dornach»

A l'occasion de cet événement historique, une monnaie en argent de 20 francs sera également émise le 25 juin 1999, comme déjà annoncée. Cette monnaie a été conçue par Franz Egenschwiler, artiste peintre et héraldiste.

• Sets de pièces de monnaie 1999

A partir de 1999, les sets de pièces de monnaie seront assortis de la pièce de monnaie commémorative bimétallique de 5 francs. Nous espérons ainsi valoriser le set. L'enveloppe a été modifiée de manière à la rendre plus moderne et plus attrayante. Nous vous donnerons de plus amples informations à

ce sujet dans le prochain numéro de «swissmintinfo». Le prix des sets de pièces de monnaie en «fleur de coin» passe à 25 francs, alors que celui des sets en «flan bruni» reste inchangé, à 65 francs. Ces sets seront émis au même moment que la monnaie commémorative concernant la «Fête des Vignerons», soit le 25 juin 1999.

Frappes de monnaie commémorative à titre d'essai

En 1999, nous vendrons à nouveau les frappes d'essai d'une monnaie commémorative; en l'occurrence la monnaie commémorative bimétallique de 5 francs concernant la «Fête des Vignerons». Cette pièce sera composée d'une couronne extérieure en cuivre-nickel et d'un disque central en Nordic-gold, alors que les frappes d'essai seront constituées d'un disque central en cuivre-nickel et d'une couronne extérieure en Nordic-gold assortie d'un emblème en relief. Le prix de vente s'élèvera à 100 francs (TVA incl.). Vous pouvez commander ces frappes d'essai jusqu'à la fin du mois d'avril 1999 à l'adresse suivante: 'swissmint', Marketing, Bernastrasse 28, CH-3003 Berne et les obtenir contre paiement anticipé de 110 francs (10 francs de frais de port et d'emballage compris). Le tirage est limité à 1000 pièces et les commandes seront traitées dans l'ordre d'arrivée. 'swissmint' se réserve le droit de réduire le volume des commandes. Nous serons en mesure de livrer et facturer les pièces commandées au cours des mois de mai et juin 1999.

Editeur

'swissmint'
Monnaie officielle de la
Confédération suisse
Bernastrasse 28
CH-3003 Berne

Peter Tuor
responsable commercial
Tél. 031 322 60 76
Fax 031 322 60 07
Ursula Stadler-Fay
marketing
Tél. 031 322 60 68
Hanspeter Koch
Numismatique
Tél. 031 322 61 73

